

sa reconstruction sont subordonnés à l'approbation du comité mixte nommé par le premier ministre et le chef de l'opposition.

Comme je l'ai dit, il n'y a pas eu de membre de l'opposition sur ce comité mixte depuis 1917. Le chef actuel de l'opposition (M. Mackenzie King) n'a fait aucune nomination à ce comité et je prétends que la formule de ce crédit est impropre et de nature à induire en erreur.

Maintenant, monsieur le président, en sus des objections exprimées par le député de Westmoreland (M. Copp) je désire faire remarquer que, dans l'intérêt de la vérité historique, et aussi afin de conduire dans l'ordre les affaires de la Chambre, la phraseologie de cet item devrait être au moins changée, afin qu'en la présente occasion et à l'avenir, quand il y aura des montants d'argent à voter, on le fasse avec une explication convenable de ce vote dans le budget.

Je demanderais en outre que le ministère des Travaux publics, s'il ne l'a pas déjà fait, utilise les services de quelques-uns des officiers habiles qu'il a à son emploi et leur confie la charge des travaux qui reste à faire pour terminer la construction de cet édifice. J'en appelle au ministre afin qu'il arrête, par l'entremise de ses officiers, la pose de ce que, faute d'une meilleure expression, j'appellerai les inscriptions empâtées sur les murs des chambres de l'édifice et sur le mur de la tour principale elle-même. On a fait quelques remarques à ce sujet, hier après-midi, je ne me trouvais pas à la Chambre en ce moment, mais je désire ajouter mes protestations et mes objections à la continuation de cette pratique, qui n'a pas été approuvée ou autorisée par les restes de ce prétendu comité mixte, et je sais que mon honorable ami le ministre (M. McCurdy) n'en porte aucunement la responsabilité.

M. LAPOINTE: Mon honorable ami sait-il qui est responsable de ces inscriptions?

L'hon. M. MURPHY: Je ne sais pas qui en est responsable.

M. JACOBS: Je peux renseigner l'honorable député; c'est le roi David, l'auteur des Psaumes.

L'hon. M. MURPHY: Oui, mais ce que je connais de l'histoire me porte à croire que le monsieur mentionné par mon honorable collègue de Georges-Etienne-Cartier (M. Jacobs) a abandonné la construction des maisons il y a plusieurs siècles. Il n'a rien eu à faire dans la pose de ces inscriptions sur l'édifice actuel. Je croirais plutôt que l'architecte en est responsable, d'au-

tant plus que l'édifice exhale de partout une atmosphère d'outre-mer et ne respire en rien l'air du Canada. Je suppose que l'architecte est responsable de ces inscriptions empâtées et, d'après ce que l'on m'a raconté de la discussion d'hier, je pense que c'est ce que l'on a dit au comité. Sérieusement, je demande au ministre des Travaux publics de prendre les mesures voulues pour faire enlever celles de ces inscriptions qu'on peut faire disparaître sans endommager l'édifice, et, dans tous les cas, pour empêcher qu'on en place d'autres sans l'approbation des autorités compétentes.

Je veux dire aussi un mot des éloges exagérés que j'ai entendu faire de temps à autre au sujet du plan de cet édifice. A entendre parler de cet édifice, vous croiriez que c'est un miracle d'architecture de la part de ces messieurs ou plutôt du monsieur à qui on a confié le travail. Comme chacun le sait, l'extérieur de l'édifice n'est, somme toute, qu'une copie de l'ancien. Il est vrai qu'on y a ajouté un étage, mais le contour de l'édifice est presque semblable à l'ancien. De plus, de la plupart des détails intérieurs qui diffèrent de l'ancien, tout exale, comme je l'ai dit, un atmosphère d'outre-mer et il n'y a rien d'inspiration canadienne. Tous ceux qui ont voyagé corroboreront ce que je dis. Les corridors en dehors des entrées de la Chambre des communes et du Sénat sont copiés de parties de ces vieilles abbayes si répandues dans les Iles-Britanniques. L'étage supérieur entourant la cour extérieure de la Chambre des communes est une copie servile du cloître d'aucun des anciens monastères dont on peut aujourd'hui voir les ruines en Angleterre, en Ecosse et en Irlande. Il n'y a là rien d'original, sauf l'aplomb de l'architecte qui fait une imitation de cloître d'un édifice où circule l'honorable député de Toronto-Ouest (M. Hocken).

M. BEST: Voulez-vous que l'édifice imite le palais de justice de Dublin?

L'hon. M. MURPHY: Si l'édifice actuel imitait le palais de justice de Dublin, je crois qu'il serait plus approprié à son rôle d'édifice législatif que ce que nous avons. Mais je parle de ces détails intérieurs supposés refléter l'originalité et le génie des architectes. Ce sont, comme je l'ai dit, des copies serviles d'anciens édifices construits il y a des centaines et des milliers d'années par les moines, ces moines méprisés. La partie caractéristique de l'entrée à la cour d'honneur, celle qui commence en colonne et s'étend à pleine hauteur comme un vaste